

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'YONNE

Mandature 2022 - 2026

Délibération n° 2023/14

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS DE LA CCI DE L'YONNE

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept novembre, à neuf heures, à Auxerre, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne a tenu une assemblée générale en présentiel et en visioconférence, avec un vote dématérialisé, sous la présidence de Thierry CADEVILLE.

Membres titulaires ayant voté

Pascal BAILLY ; Anthony BALOUZET ; Didier BARJOT ; Pierre BELBENOIT ; Thierry CADEVILLE ; Georges CARLIERE ; Xavier CELLARD du SORDET ; Didier CHAPUIS ; Pascal CHAROT ; Laurence DERBECQ ; Emmanuel DUBOIS ; Sylvain DUVAL ; Nicolas GARNERONE ; Sophie GRCEVIC ; Alain LAPLAUD ; Elisabeth LEBEAU-COSTA ; Stéphanie LOUAULT ; Yann PICARD ; Marc MANDRAY ; Ghislaine MOREAU ; François-Xavier NAULOT ; Florence PICHOL ; Frédérique RADE ; Sylvie SIDOU.

Membres titulaires n'ayant pas voté

Clément BAILLY ; Brigitte DESFOSSEZ-DUTOIT ; Alain GENET ; Karine GAUFFRENET ; Kouider HAFID ; Frédérique LECOMTE ; Pascal LEROUX ; Nicolas PLANTIER ; Sylvie RAMISSE ; Stéphane TURPIN.

NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES ELUS CCI YONNE		
TOTAL	EN EXERCICE	AYANT PARTICIPE AU VOTE
36	34	24
QUORUM	MAJORITE ABSOLUE	
18	13	

ASSEMBLEE GENERALE

17 novembre 2023 – A AuxR_Lab, en présentiel et en visioconférence

Mandature 2022- 2026

DELIBERATION n° 2023 / 14



CCI YONNE

EXPOSE DES MOTIFS

Le Programme Pluriannuel d'Investissements (annexé aux présentes) est présenté à l'assemblée générale, chaque année, avec le Budget Primitif.

Le Programme Pluriannuel de la Chambre est réactualisé et affiné au fil du temps et soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

Le Programme Pluriannuel d'Investissements prévoit les investissements pris en compte dans le Budget Rectificatif 2023, et les estimations jusqu'en 2026. Il prévoit notamment sur 3 ans :

- Les travaux de maintenance de nos infrastructures,
- Le programme de transformation de la Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois avec la réhabilitation du B02, B4 bis, B1 & B3
- Les projets de développement futurs avec l'étude de faisabilité et rentabilité de panneaux photovoltaïques.

DELIBERATION

CONSIDERANT la décision du Bureau de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne du 20 septembre 2023

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des Finances de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne du 30 octobre 2023,

Après avoir entendu

- la présentation du Directeur Général,
- l'avis de la Commission des Finances,

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 17 novembre 2023 et consultée par voie électronique, à échéance du 22 novembre 2023 à 23 h 30

APPROUVE le Programme Pluriannuel d'Investissements présenté ce jour et joint au projet de délibération.

CETTE DELIBERATION EST ADOPTEE COMME SUIV :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24	0	0

LA SECRETAIRE
GHISLAINE MOREAU



LE PRESIDENT
THIERRY CADEVILLE

